PRÉVISIONS FINANCIÈRES – RAPPORT DU COMITE DE GOUVERNANCE, D'ETHIQUE, DU RISQUE ET DES FINANCES

Pour décision

1. OBJECTIF STRATÉGIQUE

1.1 Les prévisions financières ont pour objet d'apporter au comité de gouvernance, du risque, d'éthique et des finances (GERF) des informations suffisantes sur la position financière prévue du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE). Cette information est fondamentale pour que le Conseil procède à l'allocation de ses ressources financières à l'appui de la mise en œuvre des objectifs stratégiques du GPE.

2. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

- Les prévisions étant une projection d'évènements à venir, elles sont susceptibles de subir des changements notables.
- La situation financière générale du GPE a peu changé depuis la réunion du Conseil en décembre : il ne s'impose certes pas de nécessité de prendre des mesures de hiérarchisation mais il n'est pas non plus possible de revenir sur certaines des mesures prises antérieurement par le Conseil. Un nombre non négligeable de pays admis à bénéficier des financements du GPE sont par conséquent privés d'allocations indicatives pendant la période de reconstitution des ressources en cours.
- Bien qu'il existe des financements suffisants pour que le Conseil approuve les allocations recommandées par le Comité des financements et performances au niveau des pays (BOD/2016/06/DOC 06- ESPIG), la marge de manœuvre reste limitée pour annoncer des allocations indicatives supplémentaires en plus de celles déjà annoncées par le Conseil.
- La situation financière du GPE reste soumise à des risques considérables. Les taux de change se sont certes stabilisés, mais cela pourrait changer au cours de 2016 en fonction du moment où augmenteront les taux d'intérêts américains et suivant l'éventuelle décision du Royaume-Uni de sortir de l'Union européenne au terme de son référendum.

- L'actuelle crise des réfugiés, la situation sécuritaire et le ralentissement général de l'économie continuent d'exercer des pressions sur les bailleurs de fonds européens, certains parmi eux indiquant que leurs contributions pourraient se concentrer en fin de période et être reportées sur 2019.
- Des progrès notables ont été accomplis durant les derniers mois grâce aux efforts déployés par la Commission européenne pour lever les obstacles à la contribution directe de ses membres au Fonds du GPE. Un problème persiste cependant concernant les droits d'accès de la Cour des comptes européenne. La Commission européenne et la Banque mondiale sont tombés d'accord sur le texte relatif à l'amendement de la l'Accord sur les procédures financières que l'Administrateur fiduciaire signe avec les agents partenaires (BOD/2016/06/DOC 10-Accord sur les procédures financières). Cela devrait permettre de résoudre le problème qui persiste, mais le texte en question doit être adopté par le Conseil, et tous les agents partenaires doivent accepter les nouvelles conditions. La résolution de cette question contribuera à réaliser d'importantes économies sur le plan administratif et à réduire considérablement le risque de voir un manque de fonds influer sur la capacité du GPE à engager des financements.
- Le GERF a indiqué que la situation financière du GPE est un facteur important à prendre en compte par le Conseil en décidant d'une date pour le processus de reconstitution des ressources. Cette question est examinée plus en détail dans le document du Groupe de travail sur le financement stratégique (BOD/2016/06/DOC 12-Groupe de travail sur la stratégie de financement).
- Le GERF a en outre indiqué qu'il était important pour tous les partenaires de redoubler d'effort pour mobiliser des ressources supplémentaires, et pour les bailleurs de fonds de respecter leurs promesses de contribution. Le GERF a noté les risques liés à la situation financière du GPE au cas où les contributions ne seraient pas versées à temps.

3. DÉCISION RECOMMANDÉE

3.1 Le GERF recommande au Conseil d'administration d'approuver la décision suivante :

BOD/2016/06-XX—<u>Possibilités de financement</u> : Le Conseil d'administration :

1. note que bien qu'il ne soit pas envisagé actuellement de prendre des mesures de hiérarchisation, il n'est pas non plus possible de fournir des allocations indicatives supplémentaires.

2. Le Conseil invite tous les partenaires à redoubler d'effort pour mobiliser des financements supplémentaires par l'intermédiaire du Fonds du GPE, et exhorte tous les bailleurs de fonds à respecter les délais de leurs promesses de contribution.
3. Conscient des risques liés à la situation financière du GPE, le Conseil exhorte les bailleurs de fonds en mesure de le faire d'avancer le calendrier de versement de leur contribution au Fonds du GPE.
4. Le Conseil demande au GERF d'examiner les prévisions de ressources disponibles lors de sa prochaine réunion en présentiel de 2016 et, si possible, de soumettre au Conseil, pour décision, des recommandations sur des révisions à la hausse qui pourraient être opérées sur les allocations maximales par pays pour les pays admissibles touchés par les mesures de hiérarchisation des priorités, ainsi que sur les ressources disponibles pour la réserve générale.

4. CONTEXTE

4.1 Comme indiqué dans les précédentes prévisions financières, il importe de noter que ces prévisions sont une projection d'événements futurs et qu'elles sont donc susceptibles de modifications importantes qui pourraient les affecter de façon positive et/ou négative.

4.2 Ces modifications peuvent être permanentes : une réduction des contributions des bailleurs de fonds ou une augmentation des engagements requis. Elles peuvent aussi être temporaires en prenant la forme d'un changement de calendrier de contributions des bailleurs de fonds, passant de la fin d'une année au début d'une autre.

4.3 Les hypothèses retenues pour l'établissement des prévisions financières et la formulation des recommandations connexes sont énoncées dans les notes explicatives figurant dans l'annexe 6 et sont fondées sur l'approche approuvée par le Conseil d'administration en juin 2014 (BOD/2014/06-01).

4.4 Les ressources disponibles pour allocation sont présentées dans l'annexe 1 (Calcul des ressources disponibles pour les allocations maximales par pays) et dans l'annexe 2 (Prévisions relatives aux ressources disponibles jusqu'à fin 2018).

5. MOTIFS DE LA RECOMMANDATION

5.1 Les prévisions de ressources disponibles sont restées relativement stables depuis la dernière réunion du Conseil en décembre 2015. La position financière du GPE continue de subir les pressions d'un dollar fort alors que l'impact de la crise des réfugiés a toujours une incidence négative sur les capacités de certains bailleurs de fonds européens à tenir leurs promesses dans les délais prévus,

entraînant pour un certain nombre de pays un report à 2019 au lieu d'une clôture de cycle initialement prévue en 2018. Sur le front des bonnes nouvelles, la France a augmenté sa part de contribution de huit millions d'euros tandis qu'un certain nombre de bailleurs de fonds d'un moindre volume ont indiqué qu'ils œuvrent à l'augmentation de leurs contributions mais ne sont pas encore en mesure d'en faire une annonce officielle.

5.2 En décembre 2015, les risques de retard au niveau des contributions de la Commission européenne dus notamment aux négociations en cours avec la Banque mondiale en vue d'un accord de contribution étaient considérés comme risques majeurs pour la position financière du GPE. Depuis décembre, la Commission européenne a accompli d'importants progrès en vue de faciliter l'apport direct de contributions au Fonds du GPE pour la première fois sans passer par les dispositifs initiaux de fonds fiduciaire à bailleur unique administré par la Banque mondiale. Cependant, la question des solutions à trouver pour faciliter l'accès aux agents partenaires du GPE pour mener des vérifications demande à être résolue avant tout. Le Secrétariat continue de se concerter avec la Banque mondiale, l'UNICEF et la Commission européenne (CE) en vue de trouver une solution acceptable qui permettrait à la Commission européenne d'apporter des contributions directes au Fonds du GPE. Cela contribuerait pour beaucoup à réduire le coût administratif et à améliorer la capacité du GPE à gérer ses fonds et à examiner la possibilité de recourir à des financements en euros comme moyen d'atténuer le risque de change. Aussi longtemps que ce problème ne sera pas résolu, malgré les progrès accomplis, le risque de voir le GPE manquer de fonds pour effectuer des financements au moment voulu reste élevé.

5.3 Comme indiqué dans les premières prévisions financières soumises au Conseil en 2015, les mesures de hiérarchisation ont été prises par le Conseil pour assurer que l'offre de ressources disponibles aux fins d'allocation correspondent autant que possible au volume de financement que le Conseil peut mettre à disposition à titre indicatif. Il n'est pas envisagé d'autres mesures de hiérarchisation actuellement, mais les fonds ne suffisent pas pour procéder à l'annonce d'une quelconque augmentation des allocations indicatives aux pays membres du GPE admissibles.

5.4 L'annexe 1 présente un calcul des ressources qui devraient être disponibles. Ce calcul tient compte de toutes les mesures de hiérarchisation antérieures adoptées par le Conseil au plus tard en décembre 2015. Il prend tient compte des engagements restants au titre des allocations déjà approuvées, les provisions pour les activités en cours jusqu'à fin 2018 et le coût estimatif de mise à disposition des allocations maximales indicatives par pays déjà annoncées par le Conseil (pour les pays qui devraient soumettre une requête de financement en 2016 et 2017).

5.5 Le Secrétariat note que sur la base des Lignes directrices générales relatives aux financements, le Conseil sera en mesure d'approuver toutes les propositions recommandées par le Comité des financements et performances au niveau des pays pour approbation au titre du premier cycle de financement de 2016. Les calculs fondés sur les Lignes directrices générales sont présentés dans l'annexe 3.

5.6 Alors que les efforts de levée de fonds se poursuivent et que les taux de change sont susceptibles d'évoluer de façon favorable pour les prévisions durant la période 2016-2018, des ressources supplémentaires pourraient se libérer. Si c'est le cas, le GERF pourrait envisager de recommander au Conseil de revoir ces allocations à la hausse à une date ultérieure. Cet ajustement pourrait aussi prévoir une nouvelle allocation pour tout pays admissible approuvé au second cycle de financement de 2014 pour lequel aucune allocation future n'est prévue avant la fin 2018.

6. RISQUE

6.1 Il y a lieu également de reconnaître que la position financière du GPE est exposée à des risques considérables futurs. Le dollar pourrait se raffermir pendant le reste de 2016, la crise actuelle des réfugiés en Europe pourrait entraîner des retards supplémentaires ou une plus grande réduction des contributions des bailleurs de fonds au Fonds du GPE et les bailleurs de fonds en mesure d'accroître leurs financements en 2016 pourraient attendre de connaître le résultat de la Commission sur le financement au cours de la seconde moitié de 2016. Il est essentiel pour la situation financière du GPE et pour son aptitude à engager des financements de manière opportune que les questions restantes relatives aux contributions de la Commission européenne soient résolues.

6.2 Toute réduction supplémentaire des ressources prévisionnelles pourrait déclencher l'application de mesures de hiérarchisation telles que le retardement de l'approbation du Conseil, ou des engagements au titre des financements tels que stipulés par les Lignes directrices générales relatives aux financements approuvées par le Conseil en 2013.

7. ÉTAPES SUIVANTES

7.1 Le Secrétariat continuera de surveiller la situation financière et en rendra compte au GERF et au Conseil chaque semestre en accompagnant son rapport de prévisions financières actualisées.

8. PRIÈRE DE CONTACTER : Padraig Power à l'adresse ppower@globalpartnership.org pour de plus amples informations.

9. ANNEXES OU INFORMATIONS

9.1 Les annexes ci-après figurent dans le document.

Annexe 1 – Calcul des ressources disponibles pour les allocations maximales par pays

Annexe 2 – Prévisions relatives aux ressources disponibles jusqu'à fin 2018

Annexe 3 - Prévisions aux fins d'approbation des financements pour la mise en œuvre des programmes

Annexe 4 - État de la reconstitution des ressources pour 2015-2018

Annexe 5 - État actuel du portefeuille de financements

Annexe 6 - Notes explicatives et scénarios prévisionnels

ANNEXE 1 – CALCUL DES RESSOURCES DISPONIBLES POUR LES ALLOCATIONS MAXIMALES PAR PAYS

Déficit actuellement prévu résultant du financement de tous les pays et activités admissibles aux financements du GPE sur la base des mesures de hiérarchisation approuvées par le Conseil en décembre 2015

SCÉNARIO	**1**
Montant pour le calcul des allocations maximales par pays (2 000 = minimum)	*2000*
Solde d'ouverture – Encaisse non engagée au 1er janvier 2016	153
Solde des accords de contribution signés	370
Annonces de contribution (compte tenu des incertitudes)	893
Projections : Contributions supplémentaires – Recommandées par le Secrétariat	181
Projections : Report des approbations 2015-2018 (20 % de l'AMP)	240
RESSOURCES AUX FINS DE PRÉVISIONS (A)	**1 836**
Engagements restants au titre des financements déjà approuvés (2013-2015)	(742)
Provisions pour autres financements (Élaboration de plan, Élaboration de programme, FSCE)	(51)
Provisions pour autres coûts (supervision, agent partenaire, Secrétariat, Administrateur fiduciaire)	(92)
Réserve générale (Fonds pour mobilisation et imprévus)	-
Provisions pour engagements futurs basés sur les AMP pour 2016-2018	(950)
MONTANT TOTAL À METTRE EN RÉSERVE (B)	**1 834**
EXCÉDENT / (DÉFICIT) PRÉVU	**2**
Liste des pays disposant d'allocations maximales par pays	
Afghanistan	100
Bénin	17,1
Bhoutan	1,6
Burkina Faso	33,8
Burundi	25,6
Cambodge	20,6
Cabo Verde	1,2
Tchad	34,8
Comores	2
Congo, Rép. dém. Rep.	100

Côte d'Ivoire	24,1
Dominique	0,5
Érythrée	17,2
Éthiopie	100
FSM	0,5
Gambie	5
Grenade	0,5
Guinée-Bissau	4,4
Haïti	16,5
Kiribati	0,5
Lesotho	2,1
Libéria	11,9
Madagascar	46,8
Malawi	44,9
Maldives	1
Mali	35,6
Îles Marshall	0,5
Myanmar	73,7
Nicaragua	4,4
Papouasie Nouvelle-Guinée	6,6
Samoa	0,6
Sao Tomé-et-Principe	1
Sierra Leone	17,2
Îles Salomon	1,6
Somalie	33,1
Soudan du Sud	30,3
Sainte-Lucie	0,5
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,5
Tanzanie	82,3
Timor-Leste	3,9
Togo	14
Tonga	0,5
Tuvalu	0,5
Vanuatu	0,7
Zimbabwe	29,4
Total	**950**

ANNEXE2 - PRÉVISIONS RELATIVES AUX ACTIFS NON ENGAGÉS						
En millions de dollars	**S1 2016**	**S1 2016**	**S1 2017**	**S1 2017**	**S1 2018**	**S1 2018**
A. Solde d'ouverture – trésorerie et billets à ordre	412	302	469	321	460	359
A1. Total engagé	259	209	224	203	220	217
A2. Total non engagé/disponible pour approbation	153	93	245	118	240	142
B. Entrées de fonds	141	416	103	389	149	218
Accord de contribution	134	44	44	44	61	41
Annonces de contributions	6	298	59	291	88	124
Projections	0	74	0	54	0	54
C. Sorties de fonds	250	250	250	250	250	250
D. Nouveaux engagements	200	265	229	268	247	193
Engagements (financements déjà approuvés)	193	170	149	86	92	46
Engagements prévus (engagements restants)	0	55	73	142	147	107
Autres engagements	8	40	8	40	8	40
E. Solde d'ouverture – trésorerie et billets à ordre (A+B-C)	302	469	321	460	359	327
E1. Total engagé (A1-C+D)	209	224	203	220	217	160
E2. Total non engagé/disponible pour approbation (A2+B-D)	93	245	118	240	142	168
Bien que suivant les prévisions les fonds disponibles devraient suffire pour gérer les engagements et satisfaire la demande sur la base du calendrier prévu des requêtes de financement, il existe un risque de manque de financements temporaire en cas de retard des contributions des bailleurs de fonds ou en cas d'accélération importante de la mise en œuvre des financements exigeant la mise en application des mesures prévues au titre des Lignes directrices générales relatives aux financements.						

ANNEXE 3 - PRÉVISIONS AUX FINS D'APPROBATION DES FINANCEMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES

Les Lignes directrices générales relatives aux financements, approuvées par le Conseil d'administration en mai 2013, définissent l'approche relative aux prévisions de ressources et aux échéanciers que le Conseil doit prendre en compte au moment de décider de l'approbation de nouveaux financements pour la mise en œuvre des programmes.

L'approche recommandée se caractérise essentiellement par les éléments suivants :

- les prévisions portent sur une période plus courte (six mois) correspondant aux délais habituels de signature des financements. Elles continuent toutefois de prendre en compte les projections financières globales à plus long terme, telles qu'indiquées dans l'annexe 2 du présent document.

- Les prévisions de contributions excluent les projections de contributions supplémentaires établies par le Secrétariat, car il est moins certain que ces fonds soient réellement versés, contrairement aux contributions déjà annoncées ou ayant donné lieu à la signature d'accords de contribution.

- Les prévisions visent à déterminer si les ressources sont suffisantes pour pouvoir financer le premier engagement durant le semestre qui suit l'examen de la proposition par le Conseil, de sorte que celui-ci dispose des données dont il a besoin pour approuver une proposition.

- Étant donné que le Conseil approuve les propositions à hauteur de l'intégralité du montant demandé, il convient de prendre en compte la capacité à financer également le second engagement et les suivants, le cas échéant. Pour ce faire, on examine les scénarios prévisionnels à long terme (présentés dans l'annexe 2) pour s'assurer qu'aucun déficit n'est prévu en termes de ressources disponibles pour les engagements, et on établit les priorités devant guider le financement du second engagement (dans les six mois qui suivent) et des engagements ultérieurs, ainsi que des coûts récurrents du Partenariat mondial pour l'éducation avant de financer des engagements au titre des propositions nouvellement approuvées.

Conformément à l'approche recommandée dans les Lignes directrices générales relatives aux financements, les prévisions suivantes ont été établies.

PRÉVISIONS : 1ER JUILLET - 31 DÉCEMBRE 2016	MONTANTS en millions de dollars
Estimation des ressources disponibles au 1er juillet 2016 (hors contributions prévues jusqu'au 30 juin 2016)	93
Contributions promises et signées, 1er juillet 2016 – 31 décembre 2016	343
Total des actifs prévus	**436**
Coûts récurrents (budgets du Secrétariat et de l'Administrateur fiduciaire, financements pour l'élaboration de programmes et de plans, FSCE, etc.) – 1er juillet 2016 – 31 décembre 2016	-40
Engagements prévus pour les financements déjà approuvés venant à échéance entre le 1er juillet 2016 et le 30 décembre 2016	-170
Total des engagements prévus	**-210**
Actifs disponibles pour le premier engagement au titre des requêtes du 1er cycle de financement de 2016	**226**
Premier engagement au titre des propositions du 1er cycle de financement de 2016 requis au 31 décembre 2016 (y compris les frais de supervision et les commissions de l'agent partenaire	-55
Excédent /(Déficit) prévu	**171**

Le montant des fonds disponibles et des contributions, promises et signées, dont le versement est prévu au cours de la période, minoré des engagements connus déjà approuvés par le Conseil ou au titre des coûts récurrents, dépasse le montant nécessaire pour verser le premier engagement au titre des propositions du premier cycle de financement de 2016 et les coûts afférents aux frais de supervision et aux commissions de l'agent partenaire.

En outre, aucun des scénarios à long terme présentés dans l'annexe 2 n'anticipe de déficit au niveau des ressources disponibles qui nécessiterait d'inclure dans le calcul des ressources disponibles une provision pour engagements.

ANNEXE 4 - ÉTAT DE LA RECONSTITUTION DES RESSOURCES POUR 2015-2018 (en millions)		Contributions annoncées à Bruxelles + contributions annoncées après la conférence de Bruxelles et modifications		Versées à ce jour (31 mars 2016)	Valeur restante des contributions annoncées (31 mars 2016)	Valeur totale des contributions annoncées et payées (31 mars 2016)	Variation de la valeur des contributions annoncées liée aux taux de change (au 31 mars 2016)
Donateurs	**Devise**	**Contribution annoncée**	**Équivalent en dollars**	**Valeur en dollars**	**Valeur en dollars**	**Valeur en dollars (en millions)**	**Valeur en dollars (en millions)**
Australie	AUD	140	131,8	69,0	38,4	107,4	(24,4)
Belgique	EUR	36,0	49,0	12,1	27,9	40,0	(9,0)
Canada	CAD	120,0	94,2	46,0	45,3	91,3	(2,9)
CIFF	USD	22,0	22,0	5,0	17,0	22,0	-
Danemark	DKK	1 125,0	205,4	48,6	119,8	168,4	(37,0)
Dubai Cares	USD	1,0	1,0	-	1,0	1,0	-
CE	EUR	375,0	510,5	-	418,6	418,6	(91,9)
Finlande	EUR	4,8	6,6	3,1	2,2	5,4	(1,2)
France	EUR	9,0	10,1	1,1	8,9	10,0	(0,1)
Allemagne	EUR	35,0	47,6	20,1	19,5	39,7	(8,0)
Irlande	EUR	16,0	21,8	4,4	13,4	17,8	(3,9)
Italie	EUR	7,5	10,2	3,5	5,0	8,5	(1,7)
Japon	USD	3,9	3,9	3,9	-	3,9	-
Norvège	NOK	1 660,0	270,0	71,5	127,6	199,2	(70,9)
Corée	USD	5,0	5,0	1,4	3,6	5,0	-
Luxembourg	EUR	0,3	0,4	0,3	0,0	0,3	(0,1)

Suède	SEK	1 300,0	192,9	85,4	75,9	161,3	(31,5)
Suisse	CHF	26,0	29,1	6,8	20,0	26,8	(2,3)
Royaume-Uni	GBP	300,0	510,8	25,7	399,4	425,1	(85,8)
États-Unis	USD	90,0	90,0	85,0	5,0	90,0	-
Total			**2 212,3**	**493,1**	**1 348,6**	**1 841,7**	**(370,7)**

ANNEXE 5 - ÉTAT ACTUEL DU PORTEFEUILLE DE FINANCEMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES SECTORIELS DE L'ÉDUCATION

Informations sur les financements actifs au 31 mars 2016						
Pays	**agent partenaire**	**Date de démarrage**	**Date de clôture**	**Montant du financement**	**Total décaissé**	**Montant non décaissé**
Afghanistan	UNICEF	12 sep	17 déc	55 700 000	27 856 780	27 843 220
Bangladesh	Banque mondiale	16 jan	18 juin	100 000 000	0	100 000 000
Bénin	Banque mondiale	14 mar	17 mai	42 300 000	24 000 000	18 300 000
Burkina Faso	AFD	13 nov	17 juin	78 200 000	44 700 000	33 500 000
Burundi	BTC	13 juin	16 juin	52 900 000	32 800 000	20 100 000
Cambodge	Banque mondiale	14 mai	17 juil	38 500 000	23 329 342	15 170 658
Cameroun	Banque mondiale	14 mar	18 sep	53 300 000	6 551 485	46 748 515
République centrafricaine	UNICEF	15 jan	17 déc	15 510 000	6 404 896	9 105 104
Tchad	UNICEF	13 mai	16 déc	40 140 000	39 114 554	1 025 446
Tchad	UNESCO	13 avr	16 déc	7 060 000	3 759 881	3 300 119
Comores	UNICEF	13 sep	16 sep	4 600 000	3 535 143	1 064 857
République démocratique du Congo	Banque mondiale	13 mai	16 août	100 000 000	82 678 794	17 321 206
Côte d'Ivoire	Banque mondiale	12 juil	16 sep	41 400 000	31 016 236	10 383 764
Djibouti	Banque mondiale	14 avr	17 juin	3 800 000	504 446	3 295 554
Érythrée	UNICEF	14 jan	16 déc	25 300 000	12 666 241	12 633 759
Éthiopie	Banque mondiale	14 mai	17 fév	100 000 000	80 000 000	20 000 000
Gambie	Banque mondiale	14 avr	18 fév	6 900 000	3 984 610	2 915 390
Ghana	Banque mondiale	12 nov	16 août	75 500 000	75 500 000	0
Guinée	Banque mondiale	15 juil	18 juil	37 800 000	4 500 000	33 300 000
Guinée-Bissau	UNICEF	13 mai	17 mar	12 000 000	9 391 403	2 608 597
Guyana	Banque mondiale	15 mai	18 sep	1 700 000	790 189	909 811
Haïti	Banque mondiale	14 nov	17 juin	24 100 000	12 952 056	11 147 944
Kenya	Banque mondiale	15 juin	19 mar	88 400 000	5 990 000	82 410 000
République kirghize	Banque mondiale	14 mai	17 juin	12 700 000	7 334 988	5 365 012
République démocratique populaire lao	Banque mondiale	15 juin	19 juil	16 800 000	1 500 000	15 300 000

Libéria	Banque mondiale	10 sep	16 juin	40 000 000	40 000 000	0
Madagascar	Banque mondiale	13 oct	17 juin	85 400 000	41 573 918	43 826 082
Mali	Banque mondiale	13 mai	16 déc	41 700 000	29 140 133	12 559 867
Mauritanie	Banque mondiale	14 fév	17 mai	12 400 000	5 547 710	6 852 290
Mozambique	Banque mondiale	15 sep	18 déc	57 900 000	18 000 000	39 900 000
Népal	Banque mondiale	16 jan	18 juil	59 300 000	0	59 300 000
Nicaragua	Banque mondiale	13 avr	16 août	16 700 000	9 368 432	7 331 568
Niger	Banque mondiale	14 juil	18 sep	84 200 000	8 901 567	75 298 433
Nigéria	Banque mondiale	15 mai	19 juin	100 000 000	8 000 000	92 000 000
Pakistan (Balochistan)	Banque mondiale	15 mar	18 déc	34 000 000	8 068 017	25 931 983
Pakistan (Sindh)	Banque mondiale	15 mar	17 sep	66 000 000	22 000 000	44 000 000
Rwanda	DFID	15 juin	18 mai	25 200 000	0	25 200 000
Sao Tomé-et-Principe	Banque mondiale	14 fév	17 juin	1 100 000	566 289	533 711
Sénégal	Banque mondiale	13 nov	17 mai	46 900 000	32 316 524	14 583 476
Sierra Leone	Banque mondiale	14 août	17 fév	17 900 000	1 855 526	16 044 474
Somalie (Puntland)	UNICEF	13 juin	16 mai	2 100 000	1 551 184	548 816
Somalie (Somaliland)	UNICEF	13 juin	16 déc	4 200 000	2 881 827	1 318 173
Somalie (centre-sud)	UNICEF	13 oct	16 déc	8 200 000	4 748 696	3 451 304
Soudan du Sud	UNICEF	13 jan	14 nov	36 100 000	16 047 971	20 052 029
Soudan	Banque mondiale	13 avr	17 fév	76 500 000	33 593 095	42 906 905
Tadjikistan	Banque mondiale	13 oct	16 sep	16 200 000	8 335 231	7 864 769
Tanzanie	SIDA	14 juil	17 juin	94 800 000	58 213 210	36 586 790
Tanzanie (Zanzibar)	SIDA	14 août	16 août	5 200 000	5 194 966	5 034
Togo	Banque mondiale	15 mar	18 sep	27 800 000	6 971 097	20 828 903
Ouganda	Banque mondiale	14 août	18 juin	100 000 000	8 503 767	91 496 233
Ouzbékistan	Banque mondiale	14 oct	18 jan	49 900 000	16 881 088	33 018 912
Viet Nam	Banque mondiale	13 jan	16 mai	84 600 000	84 600 000	0
République du Yémen	UNICEF	14 mar	18 mar	72 600 000	9 677 187	62 922 813
Zambie	DFID	13 nov	16 nov	35 200 000	17 664 000	17 536 000
Zimbabwe	UNICEF	14 jan	16 déc	23 600 000	12 235 196	11 364 804

Total				**2 360 310 000**	**1 053 297 676**	**1 307 012 324**

Informations sur les engagements au 31 mars 2016			
Engagements en cours	**Montant du financement**	**Montant engagé**	**Engagement prévisionnel**
AFD	78 200 000	54 393 236	23 806 764
Agence belge de coopération	52 900 000	52 900 000	0
DFID	60 400 000	29 800 000	30 600 000
SIDA	100 000 000	83 987 113	16 012 887
UNESCO	7 060 000	7 060 000	0
UNICEF	300 050 000	216 361 191	83 688 809
Banque mondiale	1 761 700 000	1 173 541 473	588 158 527
Total	**2 360 310 000**	**1 618 043 013**	**742 266 987**

ANNEXE 6 - NOTES EXPLICATIVES POUR LES ANNEXES 1 et 2

Solde d'ouverture

Le solde d'ouverture figurant dans les Annexes 1 et 2 représente la trésorerie disponible du Fonds catalytique et du Fonds du GPE au 1er janvier 2016.

Dans l'annexe 2, les fonds engagés désignent le montant des ressources affectées au financement des engagements existants, tels que les financements pour la mise en œuvre des programmes qui ont déjà été approuvés par le Conseil d'administration mais dont le montant n'a pas encore été décaissé.

Les ressources non engagées/disponibles pour approbation désignent le montant des ressources disponibles susceptibles d'être allouées à de nouvelles activités approuvées par le Conseil d'administration.

Entrées de fonds

Les entrées de fonds se composent principalement des contributions des bailleurs de fonds réparties en trois catégories :

- **Accords de contribution signés :** Accords signés entre le bailleur de fonds et l'Administrateur fiduciaire précisant le montant que le bailleur accepte de verser, l'échéancier des versements et toutes les conditions afférentes auxdits versements. Le solde des accords de contribution signés au 1er janvier 2016 s'élevait à **370 millions de dollars.**

- **Annonces de contribution :** Montants que les bailleurs de fonds ont annoncé vouloir verser à l'occasion d'une conférence sur la reconstitution des ressources, d'une annonce publique ou d'une communication écrite émanant d'un représentant officiel, mais qui n'a pas encore fait l'objet d'un accord de contribution signé. Il importe de noter que si certains bailleurs de fonds formulent des promesses sur plusieurs années, ils ne peuvent signer des accords de contribution qu'une fois par an. Le solde de l'encours des contributions annoncées (après certaines exclusions et augmentations/réductions) s'élève à **893 millions de dollars. Les annonces de contribution suivantes ont été exclues :**

 i. *Le montant total des annonces de contribution du Royaume-Uni n'a pas été pris en compte dans les prévisions pour deux raisons principales : le montant pris en compte est limité à 15 % de la valeur totale des nouvelles contributions, et la promesse de contribution est subordonnée à des conditions de performance supplémentaires dont les conditions n'ont pas encore été évaluées par DFID. De ce fait, seul un montant de 304 millions de dollars sur une contribution maximale potentielle de 442 millions de dollars été pris en compte dans les prévisions relatives aux ressources disponibles pour tenir compte de ces risques.*

- **Projections :** Estimations élaborées par le Secrétariat des contributions supplémentaires prévues sur la base des informations dont il dispose grâce à ses contacts avec les bailleurs de fonds actuels et potentiels. Aux fins d'établissement des prévisions financières, seules les projections raisonnables des bailleurs de fonds ayant déjà fait la preuve de leur capacité à contribuer au Partenariat mondial pour l'éducation ont été prises en compte. Le montant des projections inclus les prévisions se monte à **181 millions de dollars** et a été réduite à partir de décembre pour tenir compte du fait que les bailleurs de fonds pourraient attendre la prochaine reconstitution des ressources pour comptabiliser les promesses de contributions futures pour la période de 2018 n'ayant pas encore été annoncées.

C. Sorties de fonds

Les sorties de fonds reflètent les transferts de fonds des Fonds fiduciaires aux agents partenaires, et les transferts de fonds nécessaires pour couvrir les dépenses opérationnelles du Secrétariat et de l'Administrateur.

Les sorties de fonds correspondent le plus souvent aux transferts de fonds opérés par l'Administrateur fiduciaire pour financer les décaissements au titre des financements pour la mise en œuvre de programmes. Les sorties de fonds sont calculées à partir de simples hypothèses selon lesquelles les financements pour la mise en œuvre seront décaissés sur une période de trois à quatre ans afin de tenir compte des retards prévus dans les signatures ou les reconductions de financements.

Il importe de noter que les sorties de fonds ont des répercussions sur le niveau des ressources engagées, mais pas d'incidence sur celui des ressources non engagées qui sont utilisées pour prendre des engagements financiers.

Nouveaux engagements

Les engagements de financement sont des obligations relatives à l'octroi de ressources financières aux agents partenaires pendant une période prédéterminée. Depuis le 1er janvier 2013, la pratique consiste à engager des financements pour la mise en œuvre de programmes par tranches annuelles pendant toute la durée du financement (par exemple, trois tranches pour un financement sur trois ans).

Les prévisions relatives aux engagements au titre des financements pour la mise en œuvre des programmes sont basées sur l'estimation que fait le Secrétariat des dates de réception des dossiers de requête des pays concernés et se fondent uniquement sur les financements déjà approuvés par le Conseil ou les AMP annoncées ou devant être annoncées lors de la prochaine réunion du Conseil. Il convient de

noter que, dans un certain nombre de cas, l'estimation du Secrétariat diffère du calendrier suivant lequel le pays a indiqué qu'il soumettrait une requête. Les prévisions tiennent compte des informations éventuellement disponibles concernant la répartition du budget proposé sur toute la durée du financement ; lorsqu'aucune information n'est disponible, le Secrétariat émet des hypothèses d'engagement sur trois à quatre ans, conformément au nouveau modèle de financement

Solde de clôture

Le solde de clôture représente le niveau prévu des ressources disponibles à la fin de chaque période.

Aucun des scénarios ne prévoit que le solde des ressources non engagées/disponibles pour approbation soit négatif : autrement dit, les financements pour la mise en œuvre des programmes ne devraient pas être interrompus du fait d'un manque de ressources. Cela étant, les prévisions sont susceptibles d'évoluer et tout événement négatif — comme la réduction des contributions des bailleurs de fonds ou le retard des versements, ou encore la majoration du montant des requêtes de financement ou la présentation de ces requêtes avant la date prévue — pourrait avoir pour conséquence un déficit des ressources non engagées. Dans ce cas, étant donné que l'Administrateur fiduciaire ne peut engager de fonds à découvert, l'engagement (et le transfert ultérieur) de ressources au titre des financements sera retardé jusqu'à ce que de nouvelles contributions soient versées pour combler le déficit. Ces questions sont traitées plus en détail dans les Lignes directrices générales relatives aux financements approuvées par le Conseil d'administration en mai 2013.

Il existe actuellement un risque de déficit temporaire de financement, en particulier si d'autres bailleurs de fonds réduisent leurs contributions et/ou cherchent à concentrer leurs contributions sur les dernières années du cycle de reconstitution des ressources, ou en cas d'accélération de la mise en œuvre des financements.